

Congrès national des Communes forestières

Nancy – le 2 octobre 2015

Intervention de Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mes cher(e)s Collègues Maires, Mesdames, Messieurs,

Le choix de Nancy pour tenir notre assemblée générale au moment où devraient se conclure les négociations pour un nouveau contrat entre l'Etat, l'Office National des Forêts et la Fédération nationale des Communes forestières est significatif de notre volonté de participer pleinement au développement de la filière forêt-bois.

Nous sommes en effet au cœur de l'une des principales régions de production forestière, tant en essences feuillues que résineuses, et où les forêts communales représentent près de 40 % de la surface forestière.

En Lorraine, la filière forêt-bois procure 23 000 emplois, soit 17% de l'emploi industriel. Chaque année environ 1,5 millions de mètres cubes de bois sortent des forêts lorraines.

Le centre de formation forestière à Velaine-en-Haye avait toute sa place en Lorraine. Au cours des années, le nombre de formations forestières a considérablement diminué dans notre pays et il est nécessaire que l'Office National des Forêts puisse continuer à former les agents qu'il devra recruter dans les prochaines années compte-tenu du départ en retraite d'un grand

nombre d'entre eux et de l'engagement pris par l'Etat de maintenir au niveau actuel les effectifs de l'établissement public.

Sans doute est-il nécessaire de réorganiser et redimensionner l'outil de formation, ce qui aurait dû être entrepris depuis longtemps déjà et aurait permis une bonne concertation préalable avec les élus, les personnels et leurs représentants. Nous comprenons leurs inquiétudes d'aujourd'hui.

Les maires, vous le savez chers collègues, sont appelés à remplir des tâches très diverses. Ils le font avec des moyens qui vont en diminuant et en s'efforçant de combler les brèches qui s'élargissent dans les différents secteurs de la vie de nos communes rurales. Les maires jouent un rôle d'intermédiation essentiel entre les citoyens, les administrations et les centres de décision économique et sociale qui s'éloignent chaque jour davantage des habitants qui nous font confiance.

On ferait bien de s'en souvenir dans les cercles de pouvoirs nationaux. La technostructure parisienne ne mesure pas les effets délétères du démantèlement du tissu de solidarité constitué par les élus municipaux, démantèlement instillé de manière insidieuse mais parfaitement perceptible par nos populations, en particulier rurales.

Tant au plan économique que de l'aménagement du territoire et de l'atténuation du changement climatique, les espaces forestiers de nos communes constituent un atout non délocalisable dont il nous faut tirer le meilleur parti pour la nation toute entière.

Les communes forestières sont très attentives au dynamisme des entreprises qui dépendent directement ou indirectement de la forêt et de ses produits : entreprises de première et deuxième transformation du bois, exploitants forestiers, entreprises de travaux forestiers et sylviculteurs...

Les membres du bureau de la fédération sont totalement impliqués dans les structures mises en place pour soutenir et aider au développement de la filière forêt bois : comité stratégique de filière, Programme National de la Forêt et du

Bois, interprofession nationale France Bois Forêt, PEFC, associations interprofessionnelles régionales...

L'actualité a mis en avant deux préoccupations des entreprises de la première transformation des bois :

- En ce qui concerne **l'exportation de grumes de chênes** vers l'Asie et notamment la Chine

Nous soutenons l'initiative de la Fédération Nationale du Bois (FNB), relayée par l'Etat, consistant à la mise en place d'un label « sciage européen » qui oblige les acheteurs de grumes de chênes à procéder à une première transformation sur le territoire de l'Union européenne, et si possible sur le territoire national, afin de conserver des emplois, une partie de la valeur ajoutée et les produits fiscaux générés par l'activité de sciage.

- Autre sujet : la réduction des délais de paiement des ventes de bois sur pied et en bloc consentis par l'ONF à ses clients

Nous comprenons bien la nécessité pour l'établissement public de réduire son endettement mais nous serons très attentifs à ce qu'une modification des délais de paiement pour nos acheteurs, tout particulièrement en zone de montagne, ne fragilise pas le tissu des entreprises et ait pour conséquence finale une diminution des achats ou une baisse des prix.

L'actuel boycott des ventes est une catastrophe pour la trésorerie des communes et de l'ONF. Il y a urgence à donner un signal fort pour que les choses rentrent dans l'ordre immédiatement.

Nous sommes conscients de notre responsabilité dans l'approvisionnement des entreprises de la filière. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons accompagner les communes dans leurs efforts de mobilisation des bois et mieux adapter l'offre à la demande des entreprises.

Je reviendrai plus tard sur ce sujet car je suis inquiet de constater que plusieurs mesures proposées dans le projet de contrat vont à l'encontre de cet objectif que, pour notre part, nous considérons comme prioritaire.

Notre fédération porte aussi des **politiques forestières territoriales** ayant pour objectif une meilleure valorisation des produits forestiers au bénéfice de nos concitoyens : chartes forestières de territoire, constructions publiques en bois local, plans d'approvisionnement territoriaux...

Les maires sont aussi des prescripteurs et à ce titre peuvent intervenir pour favoriser la consommation de bois des massifs forestiers français.

Les élus ont une responsabilité en matière d'aménagement du territoire et sont très attentifs à l'évolution du **foncier forestier** qui constitue probablement un des grands enjeux à venir : affectation des sols, abandon de toute activité et intervention humaine sur des surfaces importantes qui induit des risques de nature diverse tels que les incendies bien sûr, mais aussi les problèmes sanitaires et de sécurité.

La Fédération nationale des Communes forestières place au premier rang de ses exigences le maintien d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts des collectivités.

La gestion durable des forêts communales a pour finalité la transmission à nos successeurs d'un patrimoine forestier dans un état au moins aussi bon que celui dont nous avons hérité. Aussi sommes-nous très attentifs aux conséquences que pourraient avoir certaines mesures d'économies.

Nous voulons bien que les aménagements forestiers soient plus simples, encore faudrait-il préciser le contenu minimum d'un schéma d'aménagement simplifié ou d'un règlement type de gestion et préciser le mode d'approbation par les élus.

La forêt est un espace où existent des conflits d'usage : exploitants forestiers, chasseurs, randonneurs, cueilleurs de champignons, naturalistes... Le maire est le plus légitime et le plus qualifié pour remplir une fonction d'intermédiation entre les différents usagers de la forêt.

Je regrette que le projet de contrat comporte plusieurs mesures qui auraient pour effet de réduire le pouvoir de décision des élus pour ce qui est de la gestion du patrimoine forestier communal : regroupement contraint de la gestion des forêts, simplification de la procédure d'élaboration des aménagements, proposition de programmes triennaux de coupes et de

travaux, encadrement de l'affouage. Je crois au contraire qu'il sera, à brève échéance, nécessaire de reconnaître une plus grande responsabilité des élus dans les prises de décision concernant les forêts publiques de l'Etat.

Bien sûr, ce sont des raisons d'économies qu'invoque notre partenaire ONF sans pour autant nous convaincre de la pertinence de transférer des compétences exercées par les élus vers les techniciens de l'établissement public.

Venons-en donc au contenu des propositions formulées pour la rédaction du nouveau contrat d'objectifs et de performance.

Très clairement, monsieur le Ministre, je préfère vous dire d'entrée qu'il n'est pas envisageable d'augmenter la contribution des communes au financement du régime forestier mis en œuvre par l'Office National des Forêts.

Je l'ai expliqué dans un courrier adressé au Président de la République le 17 septembre dont je vous ai transmis copie.

Ce n'est pas possible parce que nos communes sont, pour la plupart d'entre elles, de petites communes rurales disposant de ressources très réduites et dont les budgets contraints doivent s'accommoder d'une réduction de leur dotation globale de fonctionnement et d'une capacité d'investissement quasi nulle.

Ce n'est pas juste parce que les forêts publiques des collectivités sont un bien commun. Elles bénéficient à l'ensemble de la population au titre de l'accueil du public, y compris, des milieux urbains, participent à la préservation de l'environnement, des paysages, de la ressource en eau, de la biodiversité et, en zone de montagne, à la stabilisation des sols.

Ce n'est pas efficace car si une augmentation de la contribution des communes pesant pour l'essentiel sur les ventes de bois devait intervenir elle se traduirait à très court terme par une diminution importante des volumes de bois commercialisés entrainant des diminutions d'emplois, des pertes de recettes fiscales et une baisse de commandes de travaux forestiers.

La Fédération nationale des Communes forestières pourrait envisager des mesures qui permettraient à l'ONF de simplifier sa gestion et par voie de conséquence de réaliser des économies dès lors que cela ne porterait pas atteinte à la qualité de la prestation fournie. Des économies qui se feraient « sur le dos » des communes forestières remettraient en question le lien de confiance qui devrait nous lier à l'établissement public.

Nous sommes convaincus qu'il existe de larges marges de progrès à faire dans la gestion de notre opérateur, nous nous interrogeons sur la pertinence de l'exercice de certaines activités prétendument concurrentielles. Nous sommes d'ailleurs en bonne compagnie. La Cour des Comptes et plusieurs rapports formulent les mêmes interrogations sans que pour autant quelque conséquence en ait été tirée.

Je ne passerai pas en revue la liste des propositions contenues dans le projet de contrat. Nous en avons discuté au sein de notre Conseil d'administration et aussi avec vous-même, votre ministère et l'Office National des Forêts.

Nous demandons fermement de disposer rapidement d'une version stabilisée du projet de contrat, ni de la maquette financière qui doit l'accompagner et qui, seule, nous permettrait de porter une appréciation sur son caractère pérenne.

Lorsque nous disposerons enfin du projet définitif nous consulterons nos associations départementales et notre conseil d'administration se prononcera, non pas sur telle ou telle mesure mais bel et bien sur l'ensemble. Il n'y aura pas d'accord partiel mais un accord global ou pas d'accord.

Nous avons soutenu la politique forestière que vous avez initiée et qui a permis de donner un nouvel élan à toute la filière forêt-bois. Nous souhaitons que le contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-FNCOFOR pour la période 2016-2020 s'inscrive dans la perspective de progrès que vous avez ouverte.

Les maires des communes forestières comptent sur vous, Monsieur le Ministre, pour porter leurs préoccupations auprès de vos collègues concernés et des plus hautes autorités de l'Etat.

Je vous remercie de votre attention.